

N° 340

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 mai 1996.

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
EN DEUXIÈME LECTURE,

portant diverses mesures en faveur des associations,

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyée à la commission des Finances, du contrôle budgétaire
et des comptes économiques de la Nation.)

L'Assemblée nationale a adopté avec modifications, en deuxième lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10^e législ.) : Première lecture : 2476, 2486 et T.A. 451.
Deuxième lecture : 2633, 2705 et T.A. 529.

Sénat : Première lecture : 179, 255 et T.A. 87 (1995-1996).

Associations.

Article premier.

L'article 200 du code général des impôts est ainsi modifié :

1°, 2°, 2° bis et 3° *Non modifiés*..... ;

4° Le premier alinéa du 4 est ainsi rédigé :

« Le taux de la réduction d'impôt visée au 1 est porté à 60 % pour les versements effectués au profit d'organismes sans but lucratif qui procèdent à la fourniture gratuite de repas à des personnes en difficulté, qui contribuent à favoriser leur logement ou qui procèdent, à titre principal, à la fourniture gratuite des soins mentionnés au 1° du 4 de l'article 261 à des personnes en difficulté. Ces versements sont retenus dans la limite de 2000 F. Il n'en est pas tenu compte pour l'application des limites mentionnées aux 2 et 3. » ;

5° et 6° *Supprimés*

Les dispositions du présent article s'appliquent pour le calcul de l'impôt sur les revenus des années 1996 et suivantes.

Art. 2 bis A, 2 bis B, 2 bis C et 2 bis D.

..... Conformes

Art. 2 ter.

..... Conforme

Art. 4 à 6.

..... Conformes

Délibéré en séance publique, à Paris, le 2 mai 1996.

Le Président,

Signé : PHILIPPE SÉGUIN.

Le Sénat sur internet : <http://www.senat.fr>
minitel : 36-15 - code senatel
L'Espace Librairie du Sénat : tél. (1) 42-34-21-21

ISBN 2-11-100331-X



Imprimé pour le Sénat par la Société Nouvelle des Librairies-Imprimeries Réunies
5, rue Saint-Benoît, 75006 Paris

ISSN 1240-8425

Prix de vente au public : 3,80 F